



GAM

TROPHÉE FÉDÉRAL 2026

**22-23-24 mai 2026
Belfort**

Note d'information

INFORMATIONS

ENGAGEMENTS / FORFAITS

Les gymnastes qualifiés sont automatiquement engagés par la fédération dans EngaGym ; les engagements pourront être consultés par les clubs à compter du 1er mai 2026.

La date de forclusion est fixée au 11 mai 2026. Après cette date les droits d'engagement restent dûs et le forfait doit être justifié.

En cas de forfait, le club doit le signaler via EngaGym jusqu'au 17 mai 2026. Après cette date les forfaits sont à déclarer sur le site de compétition.

PAIEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT

La confirmation définitive de participation à une compétition s'effectue par le paiement des droits d'engagement. Cette confirmation se fait par l'interface EngaGym, à compter de la date de forclusion spécifique à chaque compétition, et avant le début effectif de celle-ci.

Il est recommandé de ne réaliser le paiement des engagements qu'à partir de la date de forclusion, afin de limiter les ajustements en cas de forfait ou de repêchage réalisé avant cette date, qui correspond à la fermeture des engagements nominatifs. Elle est fixée au 11 mai 2026 pour cette compétition.

Nous vous invitons à privilégier le règlement par e-paiement ou par virement bancaire.

Coordonnées bancaires fédérales pour le paiement par virement bancaire : Banque 10278 Guichet 06076

Numéro de compte : 00020478104 Clé : 64

IBAN étranger : FR76 1027 8060 7600 0204 7810 464BIC : CMCIFR2A

Domiciliation : CCM PARIS MAGENTA-GARE DE L'EST53 BOULEVARD DE MAGENTA 75010 PARIS

PRODEDURE D'ENGAGEMENT DES JUGES

Tous les clubs doivent fournir un juge par équipe niveau 2 minimum.

Présence obligatoire de tous les juges des équipes à la réunion organisée 1 heure avant le début de la catégorie concernée, en tenue règlementaire et en possession de la licence (voir page 66 du règlement technique 2025-2026).

Un club déclarant forfait pour une équipe après la date de forclusion doit contacter dans les meilleurs délais le responsable des juges pour s'informer de l'obligation ou non de la présence du juge.

Les clubs engagent leurs juges dans Engagym **avant le 11 mai 2026** (Case juge en bout de ligne de l'évènement dans Engagym).



Prév.	Nom.	Juge
🔍	🔍	📅✅

Même procédure pour les clubs qui souhaitent inscrire un juge non licencié dans leur club (cliquer sur « autre club »).



Dans le cas où un club ne connaît pas le nom du juge qui officiera, il engage un juge prévisionnel avant la date limite. Le « juge prévisionnel » devra être mis à jour par un « juge nominatif » dans les meilleurs délais.



Pour chaque juge, il est nécessaire d'indiquer la disponibilité en cochant la case « **Disponibilité partielle** » et en notant dans l'encadré ensuite la ou les catégories pour lesquelles il est engagé (par exemple : Trophée Fédéral A1 12 ans et plus)

À détailler ensuite selon l'évènement = par journée / ½ journée / catégorie... à voir avec les responsables des juges. Sans doute utile de compléter aussi si le juge est disponible pour toute la compétition.

Dans le cas où le juge n'est pas le même pour juger l'ensemble des catégories de la journée, cocher la case : Dispo. Partielle.



En cas de modification de juge, le club peut modifier dans Engagym jusqu'au 11 mai 2026. Après cette date, les demandes de modification doivent être justifiées et envoyées par mail à pascal.merieux@ffgym.fr

ACCREDITATIONS

Tous les clubs doivent engager leur dirigeant (un seul par club), leurs entraîneurs (2 par équipe au maximum) et leurs juges (un par équipe au maximum) dans les catégories Accréditation dirigeant ou Accréditation entraîneur.

Ces engagements valant demande d'accréditation sont à effectuer avant de valider l'ensemble des engagements et de procéder au paiement (édition du bordereau) et au plus tard le 11 mai 2026.

Attention, les personnes à accréditer doivent avoir la discipline GAM identifiée sur leur fiche licence pour être prises en compte.

MODIFICATIONS DE COMPOSITION D'ÉQUIPE

Jusqu'à 5 jours avant la compétition (le dimanche 17 mai 2026 puisque la compétition débute le vendredi 22 mai 2026), les modifications sont à réaliser via l'interface EngaGym. Seules les modifications conformes à la réglementation et validées par le gestionnaire de compétition seront prises en compte.

À moins de 5 jours de la compétition (donc à partir du lundi 18 mai 2026) seules les modifications liées à un remplacement de gymnaste pour raison médicale seront acceptées. Un certificat médical devra obligatoirement être fourni. Ces demandes devront s'effectuer par l'envoi d'un e-mail à anne-marie.basset@ffgym.fr

Les autorités décisionnelles désignées pour cette compétition sont :

- Gestionnaire de compétition = Anne-Marie BASSET anne-marie.basset@ffgym.fr
- Directeur de compétition = Matthieu TIXIER matthieu.tixier@ffym.fr
- Responsable des juges GAM = Pascal MÉRIEUX pascal.merieux@ffgym.fr
- Délégués Fédéraux = Martial CLAUZEL et Agnès LICHTLÉ